

Fates de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Paiement d'un chantre, Bourbonnais, 1840

Je soussigné Joseph Goumar
Chantre reconnais avoir reçu de
Trésorier de la fabrique la somme de
neuf francs pour le trimestre
de mon traitement dont je jette au
a Goumar Le traitant un an
mil trois cent quarante

J. Goumar

Transcription n° 63

Je soussigné Joseph Gonnard
chantre reconnais avoir reçu du
trésorier de la fabrique la so[mme] de
neuf francs pour le premier trimestre
de mon traitement dont quittance
à Gannat le trente et un mars
mil huit cent quarante.
Gonnard

Commentaire n° 63

Restons ce mois-ci encore dans les archives ecclésiastiques. Le court document reproduit ici est une simple quittance, attestant du paiement d'un salaire, celui d'un *chantre*. Kekséksa ?

Pour reprendre les termes de Marcel Pérès : *les chantres ont toujours été des acteurs essentiels de la célébration liturgique. Dès les premiers siècles ceux-ci, que l'on appelait au début les psalmistes, ou les lecteurs, assumaient le rôle de proclamer, par le chant, les paroles de la prière collective. La première fonction du chantre était de garder vivante une mémoire, la mémoire du chant et du son de la prière des ancêtres. Ils avaient la responsabilité de rendre vivante la célébration d'un acte immémorial. Bien plus que d'un répertoire, les chantres étaient les gardiens et les témoins d'un savoir-faire liturgique.* Allons bon, voilà que les « pattes de mouches » versent dans la musique liturgique ! Mais nous sommes dans une revue de musique traditionnelle, non ? ... mais qui donc pourrait prétendre, à la suite de ce qui précède, que la religion n'a rien à voir avec la tradition (et vice-versa) ?

D'autant plus, rappelons-le, que l'église est la seule « salle de concert » fréquentée par le petit peuple. Nombre d'observateurs décèlent d'ailleurs des influences d'origine religieuse sur les pratiques musicales rurales, et l'on peut lire sous la plume de Charles Burney en 1772 :

En traversant les Flandres françaises, je ne pus m'empêcher d'observer que les chansons des gens du peuple sont fortement teintées par le plain-chant qu'ils entendent si fréquemment à l'église. Pendant la semaine, tous les artisans, les paysans et les bourgeois vont à matines dès qu'il fait jour, et lorsque c'est dimanche ou qu'il y a une grande fête, ils n'assistent pas à moins de trois messes: il n'est donc pas étonnant qu'à force d'entendre les prêtres et de chanter avec eux, ils aient acquis le genre de mélodie et d'expression en usage à l'église, et qu'ils le retrouvent naturellement lorsqu'ils chantent dans leur atelier ou dans la rue.

Toujours selon Marcel Pérès : *chez la plupart des commentateurs du XIX^e siècle, l'évocation des chantres est toujours dévalorisante, comme s'ils semblaient incarner tout ce dont l'Église voulait alors se démarquer. Les auteurs persiflent leur manière de chanter et s'en indignent. Ils sont souvent comparés à des animaux qui beuglent ou qui hurlent. On les accuse de marteler lourdement le plain-chant, de chanter dans des registres trop graves et inaccessibles au paroissien de base. Déjà, Jean-Jacques Rousseau se moquait de leur style : le chantre se trouvant fort éloigné de certaines parties de l'église, sa voix se fait à peine entendre aux extrémités qu'il a déjà pris un autre ton et commencé d'autres notes, de sorte que la masse d'air se trouve partagée à la fois en divers sons fort discordants qui enjambent sans cesse les uns sur les autres et choquent fortement une oreille exercée... (Dictionnaire de Musique, article chantre).*

Jusqu'à la réforme du chant liturgique par Pie X en 1903, ce sont les chantres qui sont quasiment les seuls acteurs musicaux dans les églises rurales, et le salaire attesté ci-dessus en est la preuve. L'influence qu'ils ont pu avoir sur les manières de chanter de leurs contemporains est à la fois sans doute inévitable et impossible à quantifier précisément. La présence de modes hérités du plain-chant dans le répertoire collecté à la fin du XIX^e siècle est-il lié à l'ancienneté des thèmes, ou à l'audition répétée des psaumes à l'église ? Il est présomptueux d'idéaliser les répertoires traditionnels, de les imaginer entièrement autonomes et coupés de leur environnement, fut-il religieux.

Bibliographie :

BURNEY Charles, *Voyage musical dans l'Europe des lumières*, Paris, Flammarion, Coll. « Harmoniques », 1992, 523 p.

CHEYRONNAUD Jacques, *Le Lutrin d'église et ses chantres au village (XIX^e–XX^e siècles)*, *Approche d'un service public musical*, thèse de doctorat non publiée, 1984.

PÉRÈS Marcel, Le chantre dans les célébrations liturgiques,
<http://www.pro-ecclesia.com/ciel/chant/peres98.html>

À la suite de la parution de cette livraison, mon confrère Yvon Guilcher me fit malicieusement – comme à son habitude – remarquer que l'on pouvait inverser la proposition de Charles Burney, et sans doute trouver moult traces de chant populaire dans la pratique « professionnelle » des chantres. Incontestablement tous les processus d'acculturation musicale (profane vs religieux, savant vs populaire, modal vs tonal...) ne sont pas univoques, mais doivent être lus en termes de porosité interculturelle, l'un influant l'autre qui fait de même en retour.

Petit élément complémentaire sur l'identité du signataire du reçu : Joseph Gonnard apparaît dans les actes d'état civil comme *cordonnier*.

Mots-clés

Bourbonnais / XIXe / Chant / Musique / Contrôle administratif / Manuscrit